

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20231810-07 Du 18 octobre 2023 LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION GROUPEMENT DE COMMANDE LOCATION ET MAINTENANCE COPIEURS</p>
--	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	12.10.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	12.10.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	0	

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOUMARD-DESSALCES S – SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (14)

Absents : CHATAING P (1)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

**LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION
GROUPEMENT DE COMMANDE LOCATION ET MAINTENANCE COPIEURS**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1414- 3
- Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2113- 6 à L 2113- 8
- Considérant que le marché de location et maintenance de copieurs arrive à échéance prochainement,
- Considérant les besoins de la commune en matière de location et maintenance de copieurs,

Le maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ **approuver** la constitution d'un groupement de commandes avec Loire Forez agglomération en tant que coordonnateur du groupement et d'autres communes du territoire pour la passation d'un marché de location et maintenance de copieurs,
- ✓ **valider** la convention-cadre afférente proposée et en autoriser la signature par le maire,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- ✓ **approuve** la constitution d'un groupement de commandes avec Loire Forez agglomération en tant que coordonnateur du groupement et d'autres communes du territoire pour la passation d'un marché de location et maintenance de copieurs,
- ✓ **valide** la convention-cadre afférente proposée et en autorise la signature par le maire,

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 19 octobre 2023.

Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance

